

Cellule des acteurs économiques - Réunion du 06 Octobre 2021

- La délibération 26/CP doit passer au Congrès, pas de date encore connue

Au sujet de la formation professionnelle :

- Si le 11/10 la rentrée scolaire est maintenue, la formation professionnelle pourra reprendre dans le respect des protocoles spécifiques quand ils existent (ex : protocole coiffeur pour les formations coiffure ...). La formation n'est pas dans les secteurs essentiels donc les protocoles classiques s'appliquent (masques, distanciation ...).
- Il faut distinguer les CFA et la formation professionnelle continue dans l'application des protocoles
- Une demande a été effectuée par le syndicat des OF pour reporter le 0,7% de 2021 à avril 2022 à demande en cours de traitement au sein du gouvernement

Sur les aspects douaniers :

- Un avis aux opérateurs a été diffusé qui suspend le décompte des délais avant liquidation de la taxe de magasinage
- En ce qui concerne les délais de paiement des droits et taxes, un courrier à l'attention de la paierie est en préparation et doit être ensuite soumis à la signature du Président du gouvernement à en cours de traitement
- Sur les demandes de quotas et dérogations aux quotas, il faut distinguer deux cas :
 - Les demandes de quotas supplémentaires entrant dans le champ du contingent ouvert : une délégation de signature est en cours auprès de la DAE pour faciliter l'attribution de ces quotas
 - Les demandes de dérogation doivent faire l'objet d'une concertation (qui était prévue avant la crise sanitaire) entre producteurs locaux et importateurs afin d'établir une doctrine d'attribution de ces dérogations
- Les tensions sur le fret sont en cours de traitement avec le PCO et Air France pour ajuster le dispositif et optimiser l'organisation

Sur le chômage partiel :

- La DTE confirme que ce matin le gouvernement doit étudier en séance 200 demandes de chômage partiel pour un volume de 1 000 salariés -

- La DTE a traité toutes les demandes considérées comme « complètes » reçues à ce jour
- Sur les demandes d'avance à faire à la CAFAT, la question du financement est en cours de traitement
- Les salariés qui sont payés par chèque emploi service ont droit au chômage partiel - la demande doit se faire à l'initiative de l'employeur.

Sur les protocoles :

- Une réunion avec la DTE, la DASS et le gouvernement doit se tenir aujourd'hui pour évoquer les protocoles de reprise d'activité par secteur
- Une fois les protocoles validés par le gouvernement, tout est prêt au niveau de la DTE pour dérouler ces protocoles au niveau opérationnel à en attente de la décision du gouvernement
- Les acteurs ont des questions sur les modalités d'application du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale pour les secteurs sensibles à cette question est en cours au sein du gouvernement